



## Litite dans vente voiture entre particuliers

Par **trumpfi49**, le **19/11/2008** à **09:07**

Bonjour,rnrnrnNous avons vendu début septembre notre TWINGO (218000 Km - 1994) avec CT ok avec contre-visite à faire pour fixation optique défailante. Notre acquéreur accèpte de l'acheter sans attendre la contre-visite et nous dit se charger de celle-ci.rnrnAujourd'hui, relançant notre jeune acquéreur pour le solde du paiement à effectuer (850 euros à l'achat et 150 euros à suivre que nous lui avons accordé à sa demande suite à des problèmes financiers qu'il avait à l'époque), il nous apprend qu'il ne paiera pas les 150 euros dûs car le véhicule n'est pas à la hauteur de ses espérances.rnrnA priori, il a constaté des problèmes sur le moteur ("mayonnaise" dans le liquide de refroidissement). A priori, on lui a conseillé de faire des réparations avant d'envisager de rouler plus intensément. Il nous accuse d'avoir voulu lui vendre ce véhicule en connaissance de cause et ne veut pas régler les 150 euros dûs.rnrnIl nous menace également de porter plainte.rnrnQuel recours a-t-il contre nous ?rnrnComment pouvons-nous trouver un terrain d'entente et pouvons-nous envisager de récupérer ces 150 euros ?rnrnrnDans l'attente de vous lire par retour,rnrnMeilleures salutations